

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MANOSQUE - 0401 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 26/08/2024 - 4133 - 2018 B 00001 - 834 278 756 - 1.2.3. RENOVATION
BATIMENT

Désignation de l'entreprise 1.2.3 RENOVATION BATIMENT					Néant <input type="checkbox"/>
Adresse de l'entreprise 1 Pradaou et la garde de dieu 04110 REILLANNE					
SIREN	8 3 4 2 7 8 7 5 6				
Durée de l'exercice en nombre de mois*	1 2		Durée de l'exercice précédent* [1 2]		
					Exercice N clos le [3 1 1 2 2 0 1 2 3]
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	65 316	030 43 549	21 767
Immobilisations financières * (1)		040	1 674	042	1 674
Total I (5)		044	66 990	048 43 549	23 441
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	50 000	052 50 000
		Marchandises *	060		062
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	(9 636)	066 (9 636)
	Créances	Clients et comptes rattachés *	068	57 740	070 57 740
(2) Autres* (3)		072	105 263	074	105 263
Valeurs mobilières de placement		080		082	
Disponibilités		084		086	
Charges constatées d'avance*		092	2 283	094	2 283
Total II		096	205 650	098	205 650
Total général (I + II)		110	272 640	112 43 549	229 091
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES					
	Capital social ou individuel*			120	1 000
	Écarts de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	100
	Réserves réglementées*			130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131)	132	
	Report à nouveau			134	88 578
	Résultat de l'exercice			136	(384 413)
	Subventions d'investissement			137	
	Provisions réglementées			140	
Total I		142			(294 734)
Provisions pour risques et charges			Total II	154	
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	137 661
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	207 270
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169 14 163)	172	114 310
	Comptes courants d'associés			173	52 001
	Autres dettes			175	12 582
Sage	Produits constatés d'avance			174	
			Total III	176	523 825
Total général (I + II + III)		180			229 091
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184 5 000

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

SASU 1.2.3. RENOVATION
Société par actions simplifiée Unipersonnelle
au capital de 1 000 Euros
Siège Social : Pradaou et La Garde de Dieu
04110 REILLANNE
RCS Manosque 834 278 756

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE ORDINAIRE
ANNUELLE DES ACTIONNAIRES EN DATE
DU 28 JUIN 2024
STATUANT SUR LES COMPTES CLOS AU
31 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt quatre
le 28 juin à 10 heures
au siège social

Les actionnaires se sont réunis sur convocation de la présidence pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- * Approbation des comptes de 2023,
- * Affectation du résultat,
- * Approbation d'éventuelles conventions réglementées,
- * Questions diverses,

Est présent :

- **M. ELBAZ Chloumy, Armand**, propriétaire de.....100 actions

L'Assemblée réunit ainsi toutes les parts composant le capital et réunit ainsi le quorum exigé par la loi.

L'assemblée est présidée par M. ELBAZ Chloumy, Armand , président conformément à la loi.

Monsieur le Président fait observer que la présente assemblée a été convoquée quinze jours au moins à l'avance par une lettre recommandée adressée au dernier domicile connu de chaque associé, indiquant l'ordre du jour ci-dessous reproduit :

A la lettre de convocation étaient joints :

Le rapport de la présidence sur les comptes de l'exercice , les comptes annuels et le texte des résolutions proposées.

A E

Ces mêmes documents avec en outre l'inventaire au **31 DECEMBRE 2023**, sont déposés sur le bureau de l'assemblée.

Monsieur le Président fait encore observer que, pendant le même délai de quinze jours précédent la présente assemblée, l'inventaire a été tenu au Siège Social à la disposition des associés

Le Président , après avoir précisé qu'aucun des associés n'a usé de sa faculté de poser par écrit des questions, donne lecture de ses rapports qui demeureront annexés au procès-verbal de la présente assemblée.

Cette lecture terminée, elle offre la parole aux actionnaires.

Après quelques minutes, personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement lues et mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L' assemblée générale, après avoir lu rapport de la présidence sur les opérations de l'exercice :

1° - approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le **31 DECEMBRE 2023** tels qu'ils lui sont présentés et avec toutes les opérations qu'ils traduisent, desquels il résulte :

*** Une Perte de 384 413 euros**

2° - et donne, en conséquence, quitus à la gérance pour sa gestion au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à mains levées à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur la proposition de la présidence décide d'affecter cette perte de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 de la manière suivante :

- en Report à Nouveau pour **384 413 euros**

Cette résolution est adoptée à mains levées à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les actionnaires approuvent :

- La rémunération brute pour l'année 2023 de Monsieur ELBAZ Chloumy, Armand qui s'est élevée à la somme de **103 650 euros**

A E

Cette résolution est adoptée à mains levées à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte :

que les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2023** ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Cette résolution est adoptée à mains levées à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, donne tous pouvoirs au porteur de l'original, de copies ou d'extraits du procès verbal de la présente délibération, à effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi, en raison de l'adoption des résolutions qui précédent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce qui est au-dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. P. L." followed by a surname.